

MGR. LEFEBVRE EST IL ÉVÊQUE OU SIMPLE LAÏC?

par
Eberhard Heller
(trad. par André Corrhons)

Depuis l'allocution prononcée le 27.5.1976 par Mgr L. à Montréal (Canada), au cours de laquelle il déclara que lui Marcel L. avait été ordonné prêtre, puis évêque par le franc-maçon Achille Liénart, une controverse est née et se poursuit en public comme en privé. La question est de savoir si les ordinations conférées par Liénart sont valides. Elle implique de déterminer aussi si Liénart était lui-même évêque, si le sacre épiscopal qu'il avait reçu était légitime. En dehors de quelques références au problème ainsi posé, nous n'avons jusqu'ici pas pris publiquement position, car, à notre avis les éléments de réflexion dont nous disposons ne conduisent pas à une conclusion assurée : la démonstration que nous concevons ne tranche cette question de validité ni dans un sens, ni dans l'autre. Notre combat contre le lefebvrisme n'est d'ailleurs nullement en jeu car des arguments irréfutables en montrent la nécessité: par ex- l'obligation faite aux membres de la "Fraternité" d'accepter le N.O.M. comme valide et de reconnaître comme papes légitimes des hérétiques tels que Montini, Luciani, Wojtyla - le tout sous peine d'expulsion -. Ces preuves nous assurent que Mgr L» et son organisation ne constituent qu'un groupe de contestation traditionniste à l'intérieur de la secte apostate, que le lefebvrisme n'a rien à voir avec la véritable résistance catholique : au contraire il la détruit systématiquement partout où il le peut.

Entre-temps une série de "prêtres" a rompu avec Ecône : ces exclus exercent leur "sacerdoce" comme pasteurs de différents centres de messe. Ce fait nous oblige à attirer l'attention générale sur le problème dont dépend leur appartenance au clergé.

Voici d'abord un extrait de l'allocution prononcée par M.L. à Montréal, car ces phrases ont déclenché la controverse aux quatre coins du monde :

"Le St Père (Montini) a été éduqué dans un milieu moderniste ...

Il n'est donc pas surprenant que ce pape ait réagi d'une manière qui diffère de celle de Pie IX, Pie X ou Léon XIII . En conséquence il a régné sur le concile un esprit qui a inhibé toute résistance au modernisme, dont l'emprise s'exerça par l'action d'un groupe de cardinaux à la tête duquel le card. A.L. dirigeait la manoeuvre avec une certaine autorité...

Et voici qu'il ya deux mois la revue traditionniste CHIESA VIVA a publié au dos de sa couverture - je l'ai vu de mes propres yeux - une photo du card. A.L. accompagnée de ses états de service en tant que franc-maçon, comportant la date du jour de son initiation, le grade qui fut sien, la date à laquelle il fut élevé au 20e puis au 30e degré, le nom des loges par lesquelles il est passé, avec celui des villes correspondantes. Depuis lors, cela fait environ deux mois, cette publication n'a, à ma connaissance, déclenché aucune réaction, provoqué aucun démenti. Malheureusement, je dois vous dire que le card. "Achille L. a été mon évêque, que c'est lui qui m'a ordonné prêtre, que c'est lui qui m'a sacré évêque ... Heureusement ces ordinations sont valides ;;; malgré tout ces nouvelles m'ont rempli d'amertume. (Citation d'après le texte de la traduction en allemand du Dr Hugues Kellner*) de Rochester, E.U. - dans sa Lettre n° 72 de juillet 1977 ; les données de la carrière maçonnique d'Achille L. se trouvent dans le n° 51 du périodique CHIESA VIVA de mars 1976, adresse : C.V., Editrice Civiltà, Via Galileo Galilei 121, I - 2500

Brescia)

Comme le Dr Kellner a pu le démontrer comp lémentairement, Mgr L. avait eu connaissance avant mai 1970 de l'affiliation d'A.L. à la f-maçonnerie.

*) M.

Hugues Maria Kellner PhD
3240 Iroquois Rd.
Caledonia, N.Y.14423 / U.S.A.

Curriculum vitae d'Achille Liénart

1907:

Ordination sacerdotale.

1912 r

Réception dans la loge du "Grand" Orient de France" à Cambrai; affiliation ultérieure aux loges de Lille, Valenciennes et Paris.

1919:

nomination : "Visiteur" (18e degré)

1928/:

~~consécration~~ épiscopale.

1924 : _____

élévation au 30e degré»

Pour corser le tout A.L. assistait à des messes noires-

Curriculum v. de Marcel Lefebvre

Fé le 28.11-1905 à Tourcoing, diocèse de Lille-

Eleve au séminaire de Lille, dans lequel A.L. enseignait en qualité de professeur avant qu'il ne fût élevé au 1er rang du clergé»

Ordonné prêtre le 21.9.1929 par A.L. DEvenu Evêque entretemps. (apparemment) Sacré évêque le 18.9.1947 toujours par A.L.

Seconde source relatant l'appartenance d'A.L. à la franc-maçonnerie :

André, Henri, Jean, marquis de la Franquerie r "L'infailibilité pontificale", 1970, p. 80 f. On peut se procurer le livre chez r Jean Auguy, éditeur de la "Pensée française", Chiré-en-Nontreuil, 86190 Vouillé.

L'auteur relate aussi que A.L. était un luciférien. Le marquis était chambellan secret du pape, et très au courant des infiltrations maçonniques au Vatican, en particulier des menées de Ramprolla, secrétaire d'Etat sous Léon XIII, cardinal et franc-maçon»

Vite après la divulgation des faits, des doutes se firent entendre concernant la validité des sacres de A.L. et M.L.- Ils se sont rapidement

porté sur la question de savoir si A.L. maçon luciférien de haut grade avait l'intention apostolique de l'Eglise lorsqu'il recut en 1928 l'onc-

tion épiscopale (par le Saint Esprit? Note du trad.) Si la réponse est "non", il s'ensuit que le sacre de Liénart est invalide, que M.L. n'est qu'un laïc. que les "ordinations" qu'il a conférées sont nulles.

Dans cette optique il a été raisonné de la manière suivante : meme si Liénart, simple prêtre, n'a pu conférer l'épiscopat à M.L., les deux co- consécrateurs étaient certainement en état de le faire. Ces considérations seraient pertinentes, si M.L. avait été prêtre à ce moment là .

C'est une condition nécessaire à la validité du sacre. Or si A.L. n'était pas évêque, M.L. n'était pas prêtre»

La question de l'intention réelle d'Achille Liénart lorsqu'il se présenta à l'ordination au 1er rang, a été jugée des deux manières contradictoires possibles dans les cercles de la résistance catholique :

- Le Dr Hugues Marie Kellner (E.U.) a essayé d'établir l'invalidité en arguant de fraudes maçonniques dans le Codez Iuris Canonici de 1917; cf. ses Lettres n°s 72 et 75 de l'année 1979.

- Cette argumentation parut convaincante à l'abbé E. Robin (France) dès 1979. Il est mort ensuite.

- Le P. Guérard des Lauriers a tenté de détruire cette démonstration. (Lettre du 14.6.79)

Le Gloria Ripper, dans "Trento" a penché pour la validité»

Le A. Eisesel l'a mise en doute au début de 1980. (Il est le rédacteur de "Saka-Informationen"- la SAKA est l'association des résistants catholiques de langue allemande - note du trad.)

- Mgr Vezelis (THE SERAPH, 1981) et les évêques, ont très sérieusement mis en doute la validité, au Mexique.

- Le prof. B.F. Dryden (E.U., circulaire du 27.4.1983) a pris position en faveur de la validité.

On a avancé l'argument qu'A.L. aurait assumé l'intention de partir en

mission apostolique, catholique et romaine, afin d'être réellement oint par le Saint-Esprit et pouvoir nuire ultérieurement à l'Eglise lorsqu'il serait devenu authentiquement évêque. De même, dans les messes noires le prêtre luciférien consacre le pain et le vin dans l'intention du renouvellement de la transsubstantiation afin de pouvoir profaner hideusement le Corps et le Sang destinés à la Rédemption. Il s'entoure, ce

prêtre dévoyé, de toutes les précautions nécessaires à la validité de sa "messe". (C'est du moins ce qu'il croit - note du trad») Nous avons souvent discuté de ce problème, ici à Munich, avec Othon Katzner(†), prêtre et Dr en théologie ? nous l'avons examiné à fond, (pendant plus de huit heures) : l'appartenance à la franc-maçonnerie ne suffit pas à prouver que le récipiendaire excommunié ne reçoit pas les dons du Saint-Esprit, signifiés par l'ordination. L'ordination est simplement entachée d'irrégularité» Le Codex Iuris Canonici interdit dans ce cas l'usage des pouvoirs frauduleusement acquis. La fréquentation de "messes" noires ne suffit pas davantage à trancher pour l'invalidité du sacrement conféré au luciférien. La légalisation de l'hérésie et la destruction de la Foi entreprises par Liénart lors de Vatican II, menées que reconnaît Mgr L., n'autorisent aucune conclusion sur l'état d'esprit de ce même A.L., aucune certitude sur un défaut d'intention véritable chez lui, lorsqu'il s'est présenté pour le sacre en 1928; (ou pour le pseudo-sacre). Mais si l'on additionne tous les arguments contraires, et si l'on tient compte de la situation éminente d'A.L. dans la maçonnerie, alors les doutes sur l'intention réelle de Liénart se trouvent fondés. On peut aussi en conclure qu'il a assumé la bonne intention dans le dessein de nuire à l'Eglise, ainsi que nous l'avons écrit ci-dessus» Mais il n'y a plus aucun moyen de contrôler cette éventualité. Ainsi nous sommes conduits à opiner qu'on ne peut trancher la question posée. Pour le faire il faut se livrer à des spéculations sur la morale et la Psychologie d'A.L., puisque Liénart étant mort on ne peut plus l'interroger sur sa position et ses dispositions en 1928. Le pourrions-nous que nous n'en serions pas plus avancés, car 1) A.L. pourrait-il se rappeler précisément son état d'esprit antérieur, 2) et dans ce cas voudrait-il nous dire la vérité ?

Le tutorisme est la règle pour la dispensation des sacrements : on doit assurer la certitude de leur validité. Si celle-ci se révèle douteuse, l'Eglise prescrit de les administrer de nouveau sub conditione; même Mgr Guérard des Lauriers - alors simple religieux - a conseillé à ceux de ses disciples qui avaient été "ordonnés" par "Mgr" L., et qui l'avaient quitté pour cause de divergences doctrinales » de se faire ordonner sous condition, étant donnés les circonstances et le principe : nous faisons nôtre cette recommandation, car elle nous apparaît bien fondée.

IS MGR, LEFEBVRE A VALIDLY CONSECRATED BISHOP?

by
Eberhard Heller

(transl. by Gladys Resch)

Since the adress of Mgr. Lefebvre on May 27th, 1976 in Montréal / Canada, in which he confirmed that the freemason Achille Liénart had ordained him bishop, the debate, if the administered consecrations were valid, i.e. if he himself is a validly consecrated bishop, does not come to an end, neither publicly nor privately. Apart from occasional indications concerning this problem, we have so far not given any official commentary concerning this subject, as the present informations are, in our opinion, insufficient for a conclusive evidence for the validity of the consecrations. We think that an evidence can neither be carried on positively or negatively. For our battle against the Lefebvreism sound arguments (for instance the obliging acknowledgement of the invalid 'N.O.M.' for the members of the Fraternity - commanded by Lefebvre under threat of dismissal -, the obliging acknowledgement of the heretics Montini, Luciani and Wojtyla as legitimate Popes) have been sufficient to show that Mgr. Lefebvre with his organisation is only a traditional group of rebels, inside the apostate 'Church'-organisation, which has definitely nothing to do with the true Catholic resistance, but on the contrary destroy it according to plan, wherever it is possible.

In the meantime quite a number of priests have left the Fraternity and work as clergymen in the different Mass-Centres (or try to do so). This circumstance leads us